

# Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 06 mai 2024

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Monsieur Marc DINI, désigné Président, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Émilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL		Oui	Oui	Madame Christine SANTUCCI
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	/
Emilie VALETTE	Oui			
Serge MEOLA		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA		Oui	Oui	Madame Anne-Marie MONTANO
Steve PREVOST		Oui	Oui	Monsieur Emmanuel DJAKOVIC
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	/
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU		Oui	Oui	Monsieur Philippe VUILQUE
Anne-Marie MONTANO	Oui			

Monsieur Marc DINI rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2024 ;
2. Suppression de poste – Responsable Administratif ;
3. Suppression de poste – Comptable ;
4. Suppression de poste – Responsable Enfance Education Jeunesse et Sport ;
5. Tirage au sort des jurys d'assises ;
6. Vote d'une convention de pâturage ;
7. Annulation de créance (eau) ;
8. Vote du plan de financement de l'opération n°327 – Cœur du village, et des demandes de subvention ;
9. Vote du plan de financement pour la 2<sup>e</sup> tranche des caméras de vidéoprotection, et des demandes de subvention ;
10. Vote d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la CCPFML et la commune ;
11. Nomination d'un nouveau délégué au Conseil d'Administration du CCAS ;
12. Plan de financement – Rénovation de voirie 2024 et vote des demandes de subventions

Philippe VUILQUE : Il manque un point 13, la motion de censure proposée lors du précédent conseil.

Marc DINI : Madame le Maire, absente pour des raisons personnelles souhaite participer au débat de ce sujet qui lui tient à cœur. La motion sera donc présentée au prochain conseil.

## Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2024

Présentation du compte-rendu par Monsieur Marc DINI

Philippe VUILQUE : Je constate plusieurs erreurs sur le précédent compte-rendu :

- Sur le vote du CA, nous nous sommes abstenus et nous n'avons pas voté contre
- Sur le vote des trois budgets, nous nous sommes abstenus, nous n'avons pas voté contre
- Sur le vote des taux d'imposition, nous avons voté pour à l'unanimité
- Page 7 : concernant les AP/CP de l'opération n°327, nous nous sommes abstenus, nous n'avons pas voté contre
- Page 4 : « Par cohérence avec les années précédentes » et pas « Par cohérence aux années précédentes ».
- Page 10 : Je n'ai jamais prononcé la phrase : « Aussi, pourquoi y a-t-il cette augmentation sur les charges de personnel ? » (*Probablement Madame Sylvie MATHIEU*)

*Le procès-verbal du conseil du 11 avril 2024 modifié sera présenté au prochain conseil*

Après en avoir délibéré, sous réserve des modifications, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

## Point 2 - Suppression de poste – Responsable Administratif

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA Dans un souci de clarification du tableau des emplois, certains postes non pourvus doivent être supprimés après avis du CST. Il s'agit d'une simple régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

## Point 3 - Suppression de poste – Comptable

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA. Les motifs sont les mêmes que le point précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

#### Point 4 - Suppression de poste – Responsable Enfance Éducation Jeunesse et Sport

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA. Les motifs sont les mêmes que les deux points précédents. Cette suppression fait suite au départ de l'ancienne responsable du pôle EEJS, et de l'arrivée de sa remplaçante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

#### Point 5 - Tirage au sort des jurés d'assises

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

François BERGNA : Cette année le courrier de la préfecture stipule que le nombre de jurés à tirer au sort est de 3.

Elu	N° Document	Nom du jury (année de naissance)	Commune de résidence
Anne-Marie MONTANO	80	BEAUMELLE Catherine (1956)	SELO
Philippe VUILQUE	1252	BERGAMASCHI Nadine (1952)	Revest-Saint-Martin
Emilie VALETTE	1453	TARTAGLIONE Hervé (1969)	Lardiers

#### Point 6 - Vote d'une convention de pâturage, Parcelle F333

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

Philippe VUILQUE : Où se situe cette parcelle ?

Marc DINI : Elle est près de la chapelle Saint Joseph. Il faut que l'agriculteur dispose de ces hectares pour son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

#### Point 7 - Annulation de créance (eau)

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

Emmanuel DJAKOVIC : La loi impose de voter pour, nous n'avons pas le choix.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

**Point 8 – Vote du plan de financement de l’opération n°327 – Cœur du village, et des demandes de subvention**

Exposé des motifs suivants par Monsieur François BERGNA et détail du plan de financement.

Philippe VUILQUE : Sur ce sujet, nous aurons deux votes différents, Sylvie MATHIEU va s’abstenir et moi je voterai pour, en cohérence avec ce que j’ai pu voter en conseil communautaire.

Toutefois on nous présente un projet mais il n’y a rien dedans. Là, on met la charrue avant les bœufs.

Je sais qu’il y a des exigences de dates, mais on aimerait savoir en quoi consiste ce projet. C’est un peu gros pour un projet à plus de 400 000 €.

Emmanuel DJAKOVIC : J’ai pu faire un chiffrage mais le problème c’est que si l’on ne demande pas les subventions on ne peut pas démarrer. Il nous faut des financements, notamment pour les relevés topographiques et les études, qui permettront de présenter plus d’éléments en conseil.

Philippe VUILQUE : Qu’est-ce qui vous empêche de présenter tout cela en conseil ?

Le président du conseil s’est un peu posé la question à ce sujet.

François BERGNA : Il ne nous a rien dit.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	12
Abstention	1
Contre	0

Emmanuel DJAKOVIC : Dès que l’on aura des plans cela sera présenté en conseil.

**Point 9 – Vote du plan de financement pour la 2e tranche des caméras de vidéoprotection, et des demandes de subvention**

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

François BERGNA : Le FNADT étant reconduit cette année, il serait dommage de ne pas en profiter pour terminer toutes les installations de caméras.

Marc DINI : Cela permettra de couvrir toutes les entrées du village.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

## **Point 10 – Vote d’une convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage entre la CCPFML et la commune**

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

François BERGNA : La CCPFML pourra faire le nécessaire entre les différents acteurs de la Montagne de Lure.

Emmanuel DJAKOVIC : Ce sont des mesures compensatoires au profit de Natura 2000 concernant les anciens dommages causés par l’ancienne communauté de communes.

Philippe VUILQUE : Sur le sujet, Sylvie MATHIEU dit qu’il y aurait une erreur sur les réseaux, concernant les dates de l’accueil du public.

Il faudrait faire remonter à la communauté de communes cette erreur.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

## **Point 11 – Nomination d’un nouveau délégué au Conseil d’Administration du CCAS**

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA.

La candidature de Madame Anne-Marie MOTANO est proposée, elle ne participe donc pas au vote.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	12
Abstention	0
Contre	0

Madame Anne-Marie MONTANO est élue délégué au conseil d’administration du CCAS.

## **Point 12 – Plan de financement – Travaux de voirie 2024**

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA et présentation du plan de financement.

Emmanuel DJAKOVIC : Ces travaux concernent le chemin de l’Abadie, le quartier des caissiers, le haut de la rue du loup et le haut de la rue Tardieu.

Philippe VUILQUE : Il serait bien de mettre dans la délibération le nom des voies concernées.

*Le nom des voies sera ajouté à la délibération.*

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

## Questions Diverses

### 1 – Problème de civisme soulevé par Monsieur Emmanuel DJAKOVIC

Emmanuel DJAKOVIC : J'ai un problème de manque de civisme sur la commune, un administré à des problèmes pour accéder à sa maison, chemin du longeon. J'ai fourni une balise, que l'administré a installé lui-même qui, deux jours plus tard a été arrachée.

Si je trouve la personne qui a fait ça, je ferai un dépôt de plainte car il s'agit de dégât au domaine public et de vol.

Marc DINI : Peut-être que cela gênait ?

Emmanuel DJAKOVIC : Cela ne gênait pas du tout.

Marc DINI : Normalement cette rue est interdite au stationnement.

### 2 – Autres problèmes avec les chiens de troupeaux soulevés par Monsieur Philippe VUILQUE

Philippe VUILQUE : Nous constatons d'autres problèmes avec les chiens de troupeaux. Il y a des personnes qui se baladaient qui ont dû s'écarter d'un chemin ou il y avait un chien.

Aussi, apparemment il y a eu une attaque de loups.

Marc DINI : En effet, il y a eu une grosse attaque d'une meute estimée à 12 loups.

Philippe VUILQUE : C'est dramatique car l'agriculteur doit se défendre mais la liberté de chacun ne doit pas être entravée.

Emmanuel DJAKOVIC : Même moi récemment en allant me promener j'en ai croisé (de chien) un j'ai dû faire demi-tour.

François BERGNA : Madame le Maire a repris contact avec la sous-préfecture pour étudier la solution des colliers électriques.

Philippe VUILQUE : C'est un sujet compliqué, car en effet, nous comprenons l'intérêt de chacun.

Christine SANTUCCI : Madame le Maire a pris le problème à bras le corps et va s'en occuper.

Philippe VUILQUE : Il y a aussi un problème d'éducation des chiens.

Christine SANTUCCI : Nous allons demander une expertise pour savoir s'ils sont vraiment éduqués.

Marc DINI : Nous avons aussi un agent qui ne vient plus en vélo au travail mais en voiture à cause de ce problème.

Philippe VUILQUE : Il n'y a pas de soucis avec les patous, ils sont moins dangereux que les bergers d'Anatolie.

François BERGNA : Contre le loup le berger d'Anatolie est censé être plus efficace.

Philippe VUILQUE : C'est normal aussi pour les agriculteurs comme ils essaient de se défendre.

**QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC**

1) Question de M. X, concernant l'état du chemin des vignaus

Monsieur X : Avec les intempéries de l'hiver, il y a des soucis sur la chaussée du chemin. Je viens demander s'il peut y avoir une réparation car cela pose soucis, notamment à ma femme qui est agricultrice.

Marc DINI : Avec les services techniques nous allons nous en occuper.

Emmanuel DJAKOVIC : Il faudrait faire un coupe-eau pour éviter que l'eau ne ravine sur le chemin.

Marc DINI : Je vais étudier ça avec Emmanuel DJAKOVIC.

2) Monsieur Y, question sur les câbles de la société BORALEX

Monsieur Y : Etes-vous en relation avec la société qui s'occupe de l'installation des câbles pour les panneaux solaires ?

Car ils ont coupé la route cela peut poser problème sur les manifestations de ce grand week-end.

Emmanuel DJAKOVIC : Cette semaine ils ne travaillent pas. Il n'y aura pas de soucis à ce niveau-là. De plus ils sont à l'arrêt car ils doivent refaire une grande partie de leur installation.

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 07 mai 2024.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Marc DINI.

Pour le Maire  
et par délégation



